



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2016
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement urbain durable (Habitat III)

Troisième session

Surabaya (Indonésie), 25-27 juillet 2016

Réunion thématique d'Habitat III sur l'énergie durable et les villes

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) transmet ci-joint le document final de la réunion thématique d'Habitat III sur l'énergie durable et les villes, tenue le 20 janvier 2016 à Abou Dhabi.



Document final de la réunion thématique d’Habitat III sur l’énergie durable et les villes

I. Introduction

1. L’énergie durable doit être un aspect saillant du Nouveau Programme pour les villes, dont l’adoption est attendue à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra à Quito en octobre 2016. Aujourd’hui, les villes comptent pour plus de 70 % de la consommation mondiale d’énergie et sont à l’origine d’une part à peu près équivalente des émissions de dioxyde de carbone liées à l’énergie. Elles abritent également des millions de pauvres qui n’ont pas accès aux services énergétiques de base. Il sera donc essentiel, pour la réalisation à la fois de l’Accord de Paris sur les changements climatiques et du Programme de développement durable à l’horizon 2030, que ces services y soient fiables, durables, modernes et d’un coût abordable.

2. Les villes ont une occasion sans précédent de transformer leurs modes de production, d’acheminement et d’utilisation de l’énergie, de manière à les décarboniser et à en améliorer la résilience. Les avancées obtenues en matière de coût et de modèles d’affaires ont pour conséquence que l’énergie renouvelable et les technologies propices au rendement énergétique sont non seulement un choix écologiquement rationnel mais aussi une option financièrement attrayante pour des parties prenantes urbaines variées dont le nombre va croissant. Les prix des dispositifs photovoltaïques ont par exemple baissé de 80 % au cours des cinq dernières années. Ces nouvelles solutions constituent l’un des éléments qui ont le plus nettement modifié le paysage urbain depuis la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

3. Pour tirer profit de cette évolution, les Émirats arabes unis, l’Agence internationale pour les énergies renouvelables et le secrétariat d’Habitat III ont organisé une réunion thématique sur l’énergie durable et les villes, le 20 janvier 2016, dans le cadre de la Semaine de la durabilité d’Abou Dhabi, le plus grand rassemblement annuel du monde sur le thème de l’énergie propre. Ministres, agents de la fonction publique nationale et territoriale, représentants du secteur privé et autres parties prenantes se sont réunis en vue d’établir comment le Nouveau Programme pour les villes pouvait accélérer l’adoption de solutions énergétiques durables et servir les objectifs historiques que la communauté internationale s’est fixés en matière de climat et de développement.

4. Leurs recommandations concernant les mesures à prendre ont été récapitulées dans une déclaration dont la version définitive a été élaborée par un groupe consultatif créé pour la réunion thématique et composé de membres représentant toutes les principales parties prenantes. La Déclaration d’Abou Dhabi, dont le texte figure dans la section III ci-après, a valeur de contribution officielle à l’élaboration de l’avant-projet du Nouveau Programme pour les villes. Elle est précédée d’un bref rappel, dans la section II ci-après, du contexte où elle s’inscrit.

II. L’énergie durable dans les villes

5. La réunion thématique s’est tenue dans le contexte de l’Accord de Paris et de l’adoption du Programme 2030. À sa vingt et unième session, la Conférence des

Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques avait défini une vision universelle pour atténuer les émissions mondiales de dioxyde de carbone et énoncé l'impératif de décarboniser l'économie, en même temps que l'énergie durable avait été consacrée dans l'objectif de développement durable 7 et indirectement dans d'autres objectifs, tels que l'objectif 13, relatif aux changements climatiques. La réunion thématique constitue un lien essentiel entre Habitat III, les processus relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les objectifs de développement durable et elle est de nature à faciliter un alignement thématique et la réalisation de leurs visées.

6. De nombreuses villes du monde entier mettent en œuvre des mesures dans le domaine de l'énergie pour atteindre les objectifs établis dans l'Accord de Paris et le Programme 2030. Ce faisant, elles peuvent en outre déboucher sur des gains économiques à court et à long terme. Il est prouvé que l'énergie durable coûte moins cher que d'autres options – même sans tenir compte des externalités – dans bien des pays et des contextes, dont le nombre continue de croître à un rythme soutenu. De ce fait, les sources d'énergie renouvelables sont à présent la technologie la plus utilisée pour les nouveaux ajouts de production d'électricité, ce qui marque un tournant que nul n'avait vu venir, pas même récemment, et certainement pas les participants à Habitat II. Lorsque d'autres avantages potentiels sont pris en considération, tels que l'amélioration de la santé par la réduction de la pollution, l'atténuation de la pauvreté, la création d'emplois, l'égalité des sexes, l'accès accru à l'eau et à la nourriture, la réduction des déchets, la limitation de la circulation et la sécurité de l'approvisionnement, l'intérêt de l'énergie durable dans les villes est encore plus évident. Étant donné que les coûts associés aux techniques d'exploitation des énergies renouvelables devraient continuer de baisser, le fait d'y avoir recours conservera sa justification économique bien après Habitat III.

7. La gamme des solutions énergétiques durables s'élargit du côté tant de l'offre que de la demande. La production d'électricité distribuée deviendra une caractéristique essentielle des villes nouvelles et existantes, complétant les centrales durables qui desservent les collectivités et sont souvent implantées à l'extérieur des agglomérations. Les réseaux énergétiques de cogénération et de district présentent également la souplesse et les capacités de stockage nécessaires pour intégrer une part croissante d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, tout en améliorant le rendement grâce au regroupement des demandes, à l'exploitation des sources de production à plus grande échelle et à l'utilisation de la chaleur résiduelle. Les réseaux de distribution intelligents permettent des gains majeurs en termes d'efficacité énergétique et de résilience, et les transports électriques peuvent, lorsqu'ils fonctionnent à base d'énergies renouvelables, limiter considérablement l'empreinte carbone du secteur des transports urbains. Dans de nombreuses villes des pays en développement, l'accès à des carburants plus propres et à des équipements efficaces pour la cuisine et le chauffage des ménages, qui reposent encore largement sur la biomasse, réglerait bien des problèmes de développement, tels que la pollution intérieure et extérieure. Une amélioration plus diligente du rendement énergétique dans tous les secteurs de l'économie présente de multiples avantages sur le plan du développement et revêt une importance cruciale pour la réalisation des objectifs liés au climat. Les technologies, modèles d'affaires et approches politiques d'apparition nouvelle transforment aussi les déperditions inévitables en énergie, notamment la chaleur excédentaire et pauvre qui provient des

systèmes et des industries des villes, et offrent la possibilité de mieux gérer les liens qui existent entre d'autres ressources, telles que l'eau.

8. Lorsqu'ils sont investis des responsabilités qui conviennent, les gouvernements locaux sont bien placés pour encourager, permettre, mesurer et réglementer l'énergie durable, ainsi que pour éclairer les décisions concernant les options de mise en œuvre, y compris l'adaptation et la préparation aux nouvelles technologies et à l'évolution des besoins énergétiques. Même dans les villes qui ne contrôlent pas directement la production d'énergie, ils peuvent avoir la haute main sur les infrastructures et les codes locaux susceptibles d'influer sur l'utilisation d'énergie propre dans les secteurs d'utilisation finale, comme les bâtiments, l'industrie, les transports, les déchets ou l'assainissement. Les municipalités peuvent également optimiser les modes d'utilisation des terres en vue d'accroître l'applicabilité des solutions énergétiques. Les villes, en tant que principaux acheteurs d'énergie, ont aussi l'option d'accorder leur préférence à l'énergie durable dans la passation de marchés, stimulant ainsi les investissements plus avant.

9. Des difficultés de taille subsistent sous la forme d'obstacles à l'accès du marché, de cadres politiques inadaptés, d'un manque d'autonomie des villes en matière de gestion des déficits de financement et d'énergie, et de moyens limités dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre. Tel est particulièrement le cas dans les collectivités pauvres et vulnérables, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, dont les citoyens ont un accès extrêmement restreint aux services énergétiques modernes. L'atténuation de la pauvreté prend dans ce contexte un caractère d'urgence. L'accès renforcé à des sources d'énergie durable pour la cuisson, le chauffage et les prises de courant constitue l'un des moyens les plus rapides d'améliorer la santé, le potentiel économique et la dignité humaine.

III. Déclaration d'Abou Dhabi sur l'énergie durable et les villes

Nous, représentants des gouvernements nationaux et autorités infranationales, des organisations internationales, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et la société civile, participant à la réunion thématique d'Habitat III sur l'énergie durable et les villes, tenue le 20 janvier 2016 dans le cadre de la Semaine de la durabilité d'Abou Dhabi,

1. *Recommandons* qu'Habitat III fasse de l'énergie durable une partie intégrante du Nouveau Programme pour les villes;

2. *Reconnaissons* qu'il importe d'adopter une approche globale en faveur des pauvres à l'échelle du système et d'opérer une intégration plus poussée des considérations relatives à l'énergie durable dans la planification et la gestion urbaines, y compris par le recours à des indicateurs de résultats en matière de production et de consommation d'énergie pour prendre des décisions concernant le zonage et l'aménagement du territoire, les permis, les infrastructures et les transports;

3. *Reconnaissons également* qu'il importe d'élaborer une approche axée sur les interactions dans le contexte urbain, comme dans la gestion intégrée des secteurs

de l'énergie, de l'eau, des déchets, des transports et de l'alimentation afin d'améliorer les gains d'efficacité, l'accès et l'empreinte carbone;

4. *Prenons acte* de la nécessité d'une coopération plus étroite entre les villes, les services collectifs de distribution et les gouvernements aux niveaux national et infranational pour faire en sorte que les objectifs touchant à l'énergie durable soient atteints dans les meilleurs délais et au moindre coût;

5. *Soulignons* que les mesures ci-après illustrent des moyens efficaces d'œuvrer à la réalisation des objectifs touchant à l'énergie durable au niveau local, qui peuvent être repris dans le Nouveau Programme pour les villes :

a) Promouvoir et appuyer des cibles relatives à l'énergie renouvelable, au rendement énergétique et à l'accès à l'énergie au niveau des villes pour tous les secteurs, y compris le chauffage et le refroidissement, les transports et l'électricité, qui contribuent à la réalisation des aspirations et des cibles de l'objectif de développement durable 7 figurant dans les contributions déterminées au niveau national prévues;

b) Mettre au point des plans intégrés concernant l'énergie et les émissions à l'échelle des villes qui incorporent les transports, les bâtiments, la production, le chauffage et le refroidissement, la chaleur résiduelle et les déchets solides et liquides;

c) Établir des cadres politiques et réglementaires dédiés afin de permettre la mise en œuvre de solutions énergétiques applicables au milieu urbain, comme des règles encadrant le raccordement au réseau électrique qui autorisent l'alimentation des circuits centraux et locaux par des systèmes de cogénération et de panneaux solaires installés sur les toits, y compris au profit des logements du secteur informel;

d) Élaborer des prescriptions concernant le chauffage solaire de l'eau;

e) Mettre en place des mesures, telles que des objectifs d'utilisation minimale d'énergie ou des redevances sur le chauffage qui tiennent compte du coût de raccordement et de la fiabilité de la distribution, pour créer des conditions propices à la transformation de la chaleur résiduelle en énergie utile;

f) Établir un protocole pour cartographier ou recenser les principales sources de chaleur résiduelle et les demandes élevées de chauffage et de refroidissement dans les villes, parallèlement à l'élaboration de plans municipaux de chauffage et de refroidissement;

g) Appliquer des frais obligatoires à l'élimination des déchets municipaux solides en vue de réduire les volumes de rebut et de favoriser des solutions de transformation des déchets en énergie pour les matières recyclables;

h) Promulguer des normes de performance minimales obligatoires en matière d'énergie, un système de notation et des étiquettes concernant l'efficacité énergétique des bâtiments, équipements et appareils, en particulier les dispositifs d'éclairage, de chauffage et de climatisation, pour réduire la consommation d'énergie;

i) Appliquer des mesures de rendement énergétique dans les bâtiments, qui tiennent compte de l'efficacité dans l'approvisionnement en énergie et visent à

limiter l'usage d'énergie primaire fossile, notamment par la promotion des énergies renouvelables intégrées;

j) Intensifier le recours aux transports fonctionnant avec des combustibles non fossiles, tels que les transports publics alimentés par des énergies renouvelables et les véhicules électriques, ainsi que l'utilisation d'autres formes d'écomobilité et de transports non motorisés;

k) Prendre des mesures de planification pour améliorer la densité, la compacité et la connectivité des rues dans les villes à l'appui d'une fourniture efficace d'énergie et de services de transport;

l) Mettre en place des stratégies au niveau des districts, en combinant par exemple des améliorations du rendement énergétique des bâtiments (systèmes de chauffage et isolation), la production décentralisée d'énergie (solaire, éolienne, géothermique, tirée de la biomasse, hydraulique, provenant de la chaleur industrielle ou résiduelle de l'industrie, du commerce et des ménages) et l'intégration de l'efficacité systémique et des énergies renouvelables à grande échelle par l'intermédiaire des réseaux de chauffage et de refroidissement des districts (y compris la cogénération, la chaleur résiduelle, les énergies renouvelables et à grande échelle et le stockage thermique);

m) Créer des groupes de travail intersectoriels composés d'urbanistes, de représentants locaux et de fournisseurs d'énergie pour travailler sur des stratégies d'amélioration de l'accès à l'énergie durable dans les villes et dans les quartiers à faible revenu;

n) Examiner les effets des interventions relatives à l'énergie sur les questions sociales, telles que les inégalités, la pauvreté, la justice environnementale et l'accès aux services;

o) Établir des cadres de partenariat public-privé afin d'accroître les ressources financières et les compétences nécessaires pour les infrastructures et services énergétiques durables;

p) Instaurer des régimes de tarification de l'énergie qui découragent le gaspillage, créent des conditions équitables pour les technologies axées sur l'énergie durable, tendent à faire basculer la consommation vers les périodes où la disponibilité de l'énergie durable à un prix abordable est la plus élevée et empêchent que les consommateurs à faibles revenus soient pénalisés;

q) Utiliser des protocoles et des systèmes comptables qui reflètent à la fois les coûts du cycle de vie et les coavantages des différents choix en matière d'énergie pour obtenir des résultats dans les domaines, entre autres, de la santé publique et de la salubrité de l'environnement, du développement économique et de l'accroissement de la résilience;

r) Adopter, au niveau des collectivités territoriales, des politiques de passation des marchés publics concernant l'énergie durable en vue de réduire les empreintes environnementale et carbone et de favoriser la croissance des marchés;

s) Mettre en place des stratégies municipales pour améliorer la résilience du système énergétique local, notamment l'utilisation accrue des ressources locales, le stockage local de l'énergie et la production distribuée d'électricité afin de pouvoir

fournir une alimentation de secours aux bâtiments essentiels comme les hôpitaux et les centres d'accueil d'urgence;

6. *Encourageons* les réseaux et partenariats nationaux, régionaux et internationaux entre et avec les villes, ainsi qu'entre les grandes villes et les régions environnantes, pour promouvoir des solutions énergétiques durables;

7. *Encourageons également* les gouvernements nationaux à établir des orientations et règles de planification claires pour confier aux collectivités territoriales des missions en matière d'énergie, par exemple dans les domaines de la planification et de la cartographie générales de l'énergie, de la fourniture de services énergétiques et des codes du bâtiment;

8. *Constatons* qu'il est urgent d'adopter des modes de financement novateurs, tels que des fonds autorenouvelables gérés par les villes, où l'accent soit mis sur la réduction des risques associés à l'investissement privé, en passant non seulement par des structures de financement mais aussi par des modèles d'appropriation et de gouvernance et par l'amélioration des moyens confiés aux fonctionnaires municipaux pour assurer la conception, l'exécution et le suivi des programmes énergétiques et l'élaboration des rapports sur leur mise en œuvre;

9. *Encourageons* les gouvernements à envisager de renforcer l'autorité et les capacités dont disposent les villes pour contracter et rembourser des prêts ou accéder à d'autres sources de financement au profit des infrastructures et programmes énergétiques;

10. *Encourageons également* les gouvernements à intégrer des objectifs d'investissement en faveur de l'énergie durable dans les plans des banques d'investissement vert à capitalisation publique et des banques nationales de développement existantes;

11. *Demandons* à la communauté du développement de soutenir le déploiement de l'énergie durable dans les villes des pays en développement, en particulier dans le but de faciliter l'investissement privé, tout en œuvrant au développement durable;

12. *Appelons* à ce que des engagements soient pris en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique, notamment dans les pays en développement, pour contribuer de façon décisive à l'adoption de solutions énergétiques durables dans les villes;

13. *Recommandons* de s'attacher davantage à prendre des mesures non technologiques pour faire évoluer les comportements, telles que des campagnes d'information et de partage des connaissances, et à tenir compte du rôle important de la mobilisation locale et de l'éducation dans la compréhension des questions relatives aux changements climatiques et à la transition énergétique;

14. *Soulignons* qu'il est capital de s'employer à intégrer la problématique hommes-femmes appliquée à l'énergie durable dans la planification urbaine et la mise en œuvre de l'énergie durable, notamment au moyen de mesures telles que la communication de données ventilées par sexe sur l'accès à l'énergie et le financement de l'énergie, ainsi que sur l'emploi dans le secteur de l'énergie;

15. *Prenons l'engagement* de promouvoir les principes et mesures énoncés dans la présente déclaration lors de l'élaboration prochaine du Nouveau Programme pour les villes dans le cadre d'Habitat III.
